POUR VOUS RENDRE À LA MAISON

En métro:

Ligne 2

(Direction Nation / Porte Dauphine) Station : Jaurès

Ligne 7

(Direction Ivry - Villejuif / La Courneuve)

Station: Louis-Blanc

En bus:

Ligne 26

Arrêt: Jaurès-Stalingrad

Pour des informations complémentaires sur les autres Maisons des Associations à Paris, vous pouvez consulter le site **www.paris.fr** ou téléphoner au **39 75**.



10 e arrondissement





La Maison des Associations du 10e ouvre ses portes :

- le mardi et le mercredi de 13h à 19h30
- le jeudi de 10h à 19h30
- le vendredi de 14h à 18h30
- le samedi de 10h à 16h

Fermeture en août et la dernière semaine de décembre



La Maison des Associations du 10e a été labellisée QualiPARIS en juin 2012

TOUTE L'INFO
au 3975*et
sur PARIS.FR
*Prix d'un appel local à parțir d'un poste

206, quai de Valmy, 75010 Paris

Tél: 01.40.38.80.70 Fax: 01.53.72.12.88

E-mail: maison.asso.10@paris.fr

Accès handicapés 🔥

Salles de réunions équipées d'une boucle magnétique destinée aux malentendants.





espace de rencontre et de dialogue, équipement de proximité, la Maison des Associations a vocation à accueillir et accompagner les associations du 10^e arrondissement.

Elle met à leur disposition gratuitement des services qui facilitent leur vie quotidienne.

Elle se veut aussi un relais d'information entre les associations et les habitants.

L'équipe de la Maison se fera un plaisir de vous accueillir, de vous informer, de vous orienter.

services*

services logistiques

- Salles de réunions (capacité maximum d'accueil : 73 personnes)
- Bureaux équipés pour tenir des séances de travail
- Salle informatique avec connexion internet et imprimante
- Documentation : ouvrages pour consultation sur place
- Boîtes aux lettres
- Domiciliation
- Photocopieur (papier non fourni)
- Espace d'affichage

entretiens personnalisés

Sur rendez-vous, conseils et aide à la réalisation de projets.

ateliers de formation

Vous êtes informés par e-mail des dates et conditions d'inscription.

*Sous réserve de disponibilité

à noter

Afin de bénéficier des prestations offertes par la Maison des Associations, chaque association doit :

- s'inscrire dans SIMPA sur www.associations.paris.fr rubrique SIMPA;
- prendre rendez-vous à la MDA et apporter les documents suivants :
 - liste des membres du bureau,
 - rapport d'activité,
 - attestation d'assurance en responsabilité civile.

SIMPA

La Ville de Paris développe son offre numérique pour les associations :

- demande de subvention,
- réservation de créneaux sportifs,
- annuaire,
- catalogue d'activités,
- ٠...

